

deux fois plus de temps que la Chambre elle-même y a consacré.

• (2.50 p.m.)

Le travail accompli par les comités permanents et l'ensemble du régime des comités se justifie donc manifestement. Lorsque les vis-à-vis mettent en doute le bien-fondé des dépenses, je crois donc juste de rappeler ces faits, car lorsqu'on s'interroge sur le coût d'une chose, ce n'est pas simplement le prix, mais la valeur obtenue en échange, qu'il faut considérer. Quand on voit le nombre d'heures consacrées à l'étude d'une mesure législative ou du budget d'un ministère, en détail et article par article—minutie qui est possible au comité mais impossible ici—on comprend l'importance des comités. Nous sommes toujours en conflit, du moins à deux égards, premièrement parce que cette Chambre est une assemblée délibérante, au véritable sens du mot, et, deuxièmement, parce qu'il importe que chacun ait le temps de traiter à la Chambre des sujets de son choix.

D'autre part, en fait d'heures et de jours de séance à la Chambre, nous faisons tout notre possible. Il serait difficile de mieux profiter de l'horaire actuel. D'où les difficultés qui se posent quant à l'efficacité. La Chambre ne saurait conserver le respect des citoyens si elle ne s'acquitte pas efficacement de sa tâche. Nous utilisons tout le temps à notre disposition et le travail doit être à jour. Le régime des comités est donc le moyen tout indiqué pour rendre le fonctionnement de la Chambre plus efficace, car les questions à discuter doivent être examinées à la fois à la Chambre et dans plusieurs comités permanents. Il importe au plus haut point de s'assurer que, grâce à la participation des comités permanents aux affaires publiques, le régime tout entier concourt au travail de la Chambre et le complète, au lieu de lui faire concurrence. C'est, là, je pense, que le problème se pose.

Il y a en outre une autre difficulté très importante. Nous qui nous intéressons directement aux affaires de la Chambre sommes au courant de ce qui se passe ici. Nous sommes des représentants élus, nous jouons un rôle d'importance en politique et dans le gouvernement et, à cause de cela, nous sommes portés à croire que tout le monde au pays est aussi renseigné que nous et s'intéresse autant à ce domaine. En fait, ce n'est pas le cas. La majorité des Canadiens ne sont pas tellement renseignés sur la vie politique du pays ni sur les fonctions du gouvernement et, ce qui plus est, cela ne les intéresse pas.

C'est au Parlement qu'appartient ce rôle important d'éducateur, c'est à lui de faire en sorte que le gouvernement aille vers la population, qu'il sorte de l'espace restreint où il se confine dans ces édifices pour aller de part et d'autre au pays et remplir ses fonctions dans différents centres. Le régime des comités nous permet de faire cela. Quand un comité se rend à Vancouver, à Halifax ou dans des endroits moins importants ou plus reculés du pays—et je m'adresse ici tout particulièrement aux représentants des régions en dehors des grands centres urbains—le gouvernement se rapproche

[M. Jerome.]

du peuple. Les députés savent qu'ils représentent des gens qui se sentent en dehors des événements, loin des capitales provinciales et de la capitale nationale.

A mon avis, ce sont une obligation et une fonction très importantes du Parlement de tenter d'amener le gouvernement à s'occuper de ces secteurs, de ces gens et, autant que possible, de les laisser participer au fonctionnement du gouvernement dans leurs propres centres. Les comités qui se rendent dans certaines régions du pays pour y travailler s'acquittent de cette fonction très importante. Ainsi, l'efficacité entre en conflit avec la théorie de la société de polémique où chacun doit pouvoir tout retenir à la Chambre et continuer jusqu'à ce que chacun ait l'occasion de parler. Nous avons également conflit entre la centralisation du gouvernement à Ottawa et son rapprochement de la population.

Tels sont les conflits dont il faut se souvenir lorsque des députés déclarent que le régime des comités entrave les travaux de la Chambre et en diminue l'importance. Comme le député, j'essaierai d'être impartial, car loin de moi l'idée que mes propos ne s'appliquent qu'aux vis-à-vis. La vérité, c'est qu'en théorie, le régime des comités à l'heure actuelle n'est pas mauvais.

M. McGrath: C'est absurde.

M. Jerome: Ce qui peut le rendre mauvais, c'est le manque de participation des députés qui pourraient le faire fonctionner. Ce sont eux qu'il faut blâmer, non pas le régime lui-même; tout dépend de la participation des députés et de la façon dont ils le font fonctionner. Je le répète: je n'en blâme pas seulement les vis-à-vis; nous sommes aussi coupables, car certains de nos députés ne font pas mieux.

M. Woolliams: Ne faites pas l'homme d'État à cause de votre récente nomination. Faites tout simplement comme avant.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. Le secrétaire parlementaire a la parole.

M. Jerome: Bien entendu, le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) se prend pour un modèle de vertu pour ce qui est de sa participation au régime des comités. En consultant le relevé des présences aux séances du comité, nous constaterons sûrement qu'il peut servir d'exemple aux autres députés. D'autre part, j'aimerais bien qu'il s'intéressât autant aux autres députés pour veiller à ce qu'ils fassent autant que lui car, à l'heure actuelle, ce n'est pas le cas. Je ne parle pas en homme d'État—je parle d'un fait.

Le fait est que les députés ne se présentent pas aux réunions du comité, qu'ils n'y participent pas comme ils le devraient. C'est trop dommage que le député de Calgary-Nord trouve drôle que je parle en homme d'État.

M. Baldwin: Le secrétaire parlementaire répondrait-il à une question?